



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

02/09/2021

Un nouveau contrat pour renforcer les relations entre les producteurs de gaz vert, leurs partenaires et les territoires

A l'occasion d'Expobiogaz, les acteurs de la filière méthanisation ont annoncé la création du contrat « progrès méthanisation » visant à inciter les exploitants à s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de l'exploitation de leur site. Cette initiative est portée par sept acteurs du monde agricole et de l'énergie - l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France (AAMF), l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA), le club biogaz ATEE, France Gaz Renouvelables (FGR), la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA), CH4 Process (bureau d'étude spécialisée sur l'exploitation /maintenance) et GRDF. Elle sera proposée aux exploitants des sites de méthanisation et aux futurs porteurs de projet d'ici un an. Des bureaux d'étude comme Solagro ont déjà accepté d'apporter leur expertise technique et scientifique pour coconstruire le futur dispositif. L'ensemble des sites de méthanisation, produisant du gaz vert valorisé sous forme d'électricité, de chaleur ou de biométhane injecté, pourra s'inscrire dans cette démarche qualité.

Un nouveau contrat pour une exploitation toujours plus vertueuse des sites de méthanisation

Plus de 1 000 sites de méthanisation sont en fonctionnement, la grande majorité en lien avec des activités agricoles et territoriales. Il existe aujourd'hui un label Qualiméthas[®] né de la volonté de fiabiliser les installations de méthanisation en capitalisant les bonnes pratiques de conception et de construction. De même, la Charte de l'AAMF permet à ses adhérents de démontrer leur engagement sur des pratiques agricoles durables et raisonnées.

Une démarche volontaire et évolutive

Le futur contrat « progrès méthanisation » sera un dispositif ouvert à tous les porteurs de projet et exploitants volontaires : elle les inscrira dans une optique d'amélioration continue de l'exploitation de leurs sites. Les axes de progrès pourront concerner par exemple la thématique des digestats, les pratiques autour des cultures intermédiaires, la communication aux parties prenantes externes, la formation du personnel... Dans un esprit de transparence et de clarté, les exploitants engagés présenteront chaque année un bilan des actions mises en place et leurs impacts afin de rendre compte des améliorations et de l'avancement de leurs engagements. Ce nouveau contrat aura également vocation à améliorer la compréhension des enjeux liés à cette activité.

Un contrat pour accompagner durablement les acteurs de la filière

Cette initiative illustre la volonté de la filière d'aller plus loin pour accompagner de façon durable l'essor de la méthanisation. Aujourd'hui, la réglementation française encadre déjà l'exploitation des sites de production de biogaz, notamment via les dispositions relatives aux Installations Classées Protection de l'Environnement (ICPE), renforcées par de nouvelles prescriptions début juillet.

Le contrat « progrès méthanisation » permettra aux exploitations qui le souhaitent de s'engager sur des actions spécifiques, adaptées à leur site et à leur contexte local.

À propos de l'AAMF

Créée en 2010, l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France (AAMF) a pour vocation de fédérer, représenter et défendre les intérêts de la méthanisation agricole. Elle met en relation les exploitants mais également les porteurs de projets au travers de rencontres et de groupes de travail (injection, charte, digestat, CIVE ...). L'association compte plus de 400 adhérents répartis dans toute la France et travaille en collaboration avec les acteurs de la filière, le monde de la recherche, la profession agricole... (www.aamf.fr/)

Contact presse AAMF - Christophe LESCHIERA : c.leschiera@trame.org - 06 22 49 75 96

À propos de l'APCA

Les Chambres d'agriculture sont présentes dans chaque département et région et au niveau national avec l'Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture. Elles contribuent au dynamisme économique de leur territoire dans une logique de développement durable : développement des exploitations, gestion des ressources naturelles, préservation de l'environnement. Elles accompagnent les agriculteurs dans leurs projets d'installation ou de développement en leur apportant une assistance effective sur les aspects techniques, économiques, administratifs. Elles s'engagent au quotidien, aux côtés des agriculteurs, pour la performance durable de l'agriculture et des territoires.

Contact presse APCA - Iris Roze - iris.roze@apca.chambagri.fr - 06 09 86 02 26

À propos de l'ATEE Club biogaz

Interprofession du biogaz, le Club Biogaz a été créé au sein de l'ATEE le 20 septembre 1999, par les pionniers de la filière. Il rassemble les principaux acteurs français concernés par le biogaz et la méthanisation. L'objectif du Club Biogaz ATEE est de promouvoir le développement des différentes filières de production et de valorisation. Le Club Biogaz compte 230 structures adhérentes.

<http://atee.fr/biogaz/missions-du-club-biogaz>

À propos de CH4 Process

CH4Process accompagne depuis 2015 les exploitants et les constructeurs d'unités de méthanisation et valorisation du biogaz à travers ses activités d'études techniques, interventions sur site et fabrication de machines spéciales pour le traitement et la compression de gaz complexes. Entreprise indépendante et appartenant à ses seuls salariés et dirigeant, CH4Process est reconnue de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Les équipes basées à Saint Ouen (93) et Reims (51) s'efforcent de participer au partage et à la diffusion des bonnes pratiques dans le biogaz et les énergies renouvelables. En tant que prestataire du Club Biogaz, CH4Process a réalisé la première grille de critères pour le label Qualimétha® en 2018, puis le renforcement de ces critères prenant notamment en compte la maintenabilité des sites en 2021.

Contact presse CH4 Process - Maxime BRISSAUD – contact@ch4process.fr - 01 40 12 63 59

À propos de la FNSEA

La FNSEA, premier syndicat agricole français, rassemble l'ensemble des productions de toutes les régions. Avec 31 associations spécialisées (blé, porc, lavande, cheval...), et près de 212 000 adhérents, elle se bat pour accompagner les paysans Français dans leurs projets et trouver des solutions à leurs difficultés. La FNSEA promeut l'innovation, une innovation au service du quotidien, pour un développement durable de la Ferme France. Le réseau FNSEA dynamise la vie locale, dialogue avec les citoyens et défend chaque agriculteur et chaque agricultrice au quotidien.

Contact presse - Marion Fournier – marion.fournier@reseaufnsea.fr - 07 60 29 56 17

À propos de France Gaz Renouvelables

Créée en 2018, l'association France gaz renouvelables rassemble l'AAMF, Biogaz vallée®, Coénove, les Chambres d'Agriculture France, la FNSEA, le Club Biogaz ATEE, Eiffel gaz vert, la FNCCR, France biométhane, GRDF, GRTgaz, Storengy, Swen Capital Partners et Terega. Elle a pour objectif de promouvoir la place des gaz verts dans le mix énergétique français. Ouverte et à but non lucratif, FGR entend fédérer les différentes initiatives liées à l'essor des gaz renouvelables et permettre la création d'un écosystème au sein duquel le monde agricole et le monde de l'énergie seront au service des territoires et de la transition énergétique.

Pour en savoir plus : www.gazrenouvelables.fr / @GazRenouvFrance

Contact presse FGR – A+ Conseils - calamichel@gmail.com - 06 31 09 09 83

À propos de GRDF

Principal gestionnaire de réseau de distribution de gaz en France, GRDF distribue, chaque jour, le gaz à plus de 11 millions de clients pour se chauffer, cuisiner, se déplacer, quel que soit leur fournisseur. Pour cela, conformément à ses missions de service public, GRDF conçoit, construit, exploite, entretient le plus grand réseau de distribution d'Europe (202 759 km) dans plus de 9 500 communes, en garantissant la sécurité des personnes et des biens et la qualité de la distribution.

Le gaz est une énergie moderne, disponible, économique, de plus en plus respectueuse de l'environnement. Avec l'essor du gaz vert, un gaz renouvelable produit localement, le réseau gaz est un maillon essentiel à la transition écologique. GRDF s'inscrit comme un partenaire incontournable auprès des collectivités territoriales pour les accompagner vers la neutralité carbone au travers de leurs choix de politiques énergétiques et de mobilité durable.

Contact presse GRDF - grdf-nat-presse@grdf.fr - 01 71 19 18 11